



Fédération Sportive & Gymnique du Travail Commission Régionale de Cyclisme

PUBLICATION DE COURSE

<u>Date de l'épreuve :</u> **Dimanche 22 décembre 2019**

<u>Lieu :</u> Blaesheim

Titre de l'épreuve : 2ème Cyclo-cross du Gloeckelsberg

ORGANISATEUR: l'Etoile Cycliste de L'Est.

COUREURS ADMIS: licenciés FSGT et non-licenciés, voir le règlement plus bas.

ENGAGEMENTS: à faire parvenir pour le 19 décembre à : M. Alain DURINGER

31A rue Wester 67110 Oberbronn

Les engagements ne seront effectifs que si le règlement est joint (pas d'engagements par téléphone).

INSCRIPTIONS SUR PLACE + DOSSARDS: à partir de 12h00 à la salle polyvalente de Blaesheim 3, rue du lavoir.

Clôture ½ heure avant le départ des courses.

Caution pour les dossards : 2 €.

Pensez à apporter des épingles à nourrice pour fixer les dossards.

TARIFS:

Licenciés FSGT inscrits avant le 19 décembre : 5 €

<u>Licenciés FSGT inscrits sur place</u>: 8 €

Non licenciés : (assurance comprise) 10 €

DEPART ET ARRIVEE:

Petit circuit (Poussins, Pupilles, Benjamins) : départ et arrivée à la tour du Gloeckelsberg. Grand circuit : départ au croisement de la rue de la montagne et de la rue du presbytère.





| Horaires | Catégories | Durée |
|----------|--|-------|
| 13h00 | Poussins garçons et filles - 6/7 ans | 7 mn |
| | Pupilles garçons et filles - 8/9 ans | 10 mn |
| 13h20 | Benjamins garçons et filles - 10/11 ans | 15 mn |
| 14h00 | Minimes garçons et filles - 12/13 ans | 20 mn |
| | Cadets, Dames, SV4 et anciens 49 ans et + | 30 mn |
| 15h00 | Juniors, Seniors et Vétérans 48 ans et moins | 45 mn |

REGLEMENT: de la Commission régionale de cyclisme FSGT d'Alsace.

Port du casque rigide obligatoire.

COMMISSAIRES: désignés par la Commission Régionale de Cyclisme FSGT d'Alsace.

REMISE DES PRIX: sur place 30 à 45 mn après l'arrivée de la dernière course sauf pour les poussins, pupilles et benjamins pour qui la remise des prix se fera de suite après la course des benjamins à l'arrivée ou à la salle, à déterminer selon météo.

Important:

Le règlement des épreuves sera celui de la Commission Régionale de Cyclisme FSGT. Le port du casque rigide est obligatoire pour toutes les épreuves. Les commissaires seront ceux désignés par la Fédération. Les épreuves sont ouvertes aux licenciés FSGT, ainsi qu'aux non licenciés et aux licenciés d'autres fédérations sportives, à l'exception des seuls licenciés FFC totalisant plus de 200 points au classement national FFC établi au 1er septembre 2019. Les non licenciés devront présenter un certificat médical de moins de 1 an.